



Festival d'Anime de Montréal

Formulaire d'inscription à la Place des Artistes

Identification

(Lettres moulées)

Nom: _____

Courriel: _____

Numéro d'enregistrement: _____

Options

(Cochez une table et un panneau maximum)

	<u>TYPE</u>	<u>GRANDEUR</u>	<u>DATE</u>	<u>PRIX</u>
<input type="checkbox"/>	Table	30" x 72"	Fin de semaine	20 \$
<input type="checkbox"/>	Table	30" x 72"	Samedi	15 \$
<input type="checkbox"/>	Table	30" x 72"	Dimanche	10 \$
<input type="checkbox"/>	Panneau	43" x 90"	Fin de semaine	10 \$
<input type="checkbox"/>	Panneau	43" x 45"	Fin de semaine	5 \$

*Note: Deux chaises sont offertes avec les tables

Commentaires

(Besoins particuliers, instructions ou demandes supplémentaires)

Heures des activités

(Samedi et dimanche)

	<u>HEURE</u>	<u>STATUT</u>
➤	9 h 00	Installation
➤	10 h 00	Ouverture de la Place des Artistes
➤	18 h 00	Fermeture de la Place des Artistes
➤	18 h 15	Nettoyage
➤	19 h 00	Place verrouillée

Comment payer

Envoyez le formulaire dûment rempli avec le paiement à :

Option 1 : Bureau d'Otaku Anime

Endroit: 2020, rue Mackay, salle P-106 (Métro Guy Concordia)
Heures: Mercredi : 16 h 00 – 19 h 00
Vendredi : 15 h 00 – 21 h 00
Samedi : 14 h 00 – 18 h 00

Option 2 : Par la poste

Otakuthon – Inscription à la Place des Artistes
12830, rue René-Lévesque
Montréal, Québec H1A 5E7

Règlements

L'espace est limité. Premier arrivé, premier servi. Maximum d'une table et d'un panneau par participant. La grandeur des panneaux est approximative et peut différer sans préavis. Les transactions en argent ne seront pas permises. Seul la monnaie d'Otakuthon sera de mise. Cette dernière peut être échangée au kiosque de vente. L'emplacement de chaque artiste est à la discrétion du directeur des arts. L'inscription n'est pas garantie tant que ce dernier n'a pas reçu un courriel de confirmation. Seuls les œuvres artistiques ou faites à la main peuvent être vendus dans la Place des Artistes. Les vendeurs doivent détenir les droits de tous ce qu'ils vendent. Les artistes sont responsables de l'approvisionnement et de la surveillance de leur table. Les artistes peuvent quitter temporairement leur table, à condition qu'une autre personne puisse les remplacer. Tout le matériel présenté doit être acceptable pour un public général. Autrement, il doit être couvert ou ne pas être à la vue des mineurs. Le contenu pouvant être exposé est à la discrétion du directeur des arts. Tout participant ne respectant un de ces règlements sera renvoyé de la Place des Artistes sans aucune forme de compensation ni remboursement.

J'ai compris et je suis d'accord avec les termes ci-dessus.

Signature : _____

Date : _____

Otakuthon Committee use only. Pour le comité d'Otakuthon seulement

Table Number/Numéro de la table : _____

Application approved/Inscription approuvée : _____

Art Director Signature du directeur des arts

Date